pro

Bis
sui
lui
sor
ser
et
vo
s'y
pu

ave

bie
ma
cet
figu
vu

qu'
(la
éta
des
qué
ma
aus

inti
pré

suiv

J. O. FILTEAU & FRERE
LIBRAIRES,
27 Rue Buade,
QUEBEC.

PROCÈS

DE

ANAÏS TOUSSAINT,

ACCUSÉE ET TROUVÉE COUPABLE DE L'EMPOISONNEMENT DE SON MARI,

JOSEPH BISSON,

Devant la Cour du Banc de la Reine.

TERME CRIMINEL.

Séance du mardi, 27 janvier 1857.

ANDREW STUART, écuyer, conseil de la Reine, adresse le jury sur l'énormité du crime, et procède ensuite à l'examen des témoins de la Couronne.

JOSEPH HUARD.—Je connais la prisonnière et connaissais aussi son défunt mari, Joseph Bisson. Il est mort chez moi, où il demeurait avec sa femme depuis trois semaines. Je me suis aperçu, dès le premier jour, qu'elle ne l'aimait pas. Elle montrait de l'humeur contre lui, et, quand il parlait, elle le disait fou. Elle se querellait avec lui très souvent. Elle est sortie de la maison plusieurs fois, malgré lui. Quand il est venu demeurer chez moi, trois semaines avant sa mort, il jouissait d'une bonne santé. Il est mort le dimanche avant les Rois et était malade depuis huit à neuf jours. Il se plaignait de mal de cœur et ne pouvait point vomir malgré de grands efforts. Il voulait avoir des remèdes pour se purger, et la prisonnière s'y opposait, disant qu'il n'était pas assez malade et que l'hiver n'était point le temps de se purger.

Deux ou trois jours avant que le défunt soit tombé malade, la prisonnière ne mangeait plus avec lui. Elle mangeait avant ou après lui.

Dimanche, 4 janvier, j'ai été à Lorette avec ma femme. A mon retour j'ai trouvé le défunt bien empiré. J'étais parti à 2h. P. M. et je suis revenu à 9h. du soir. Pendant sa maladie il marchait dans sa chambre ; mais ce soir là il faisait des contorsions sur son lit. Il est mort cette nuit-là quelques minutes après minuit. Deux ou trois jours avant sa mort, il avait la figure enflée et des taches de sang dans les yeux. Le Dr. Dussault soignait le défunt ; je l'ai vu deux fois à la maison.

Le jour des Rois, vers 10h ou 10½ du matin, Luce Campagna est venue chez moi, et me dit qu'elle s'étonnait de ce que les gens parlaient parce qu'elle était sortie avec la petite femme (la prisonnière) pour aller dans les magasins. Elle me dit encore qu'elle et la prisonnière étaient allées à plusieurs places pour avoir du poison, mais qu'elles n'avaient pu en avoir ; là-dessus, je dis que le corps du défunt ne sortirait pas de ma maison, avant qu'il y eut une enquête du Coroner. Luce Campagna dit alors à la prisonnière : " Ne consens pas ; c'est ton mari ; ne le laisse pas ouvrir. " La prisonnière répondit qu'elle n'y consentirait pas, et partit aussitôt pour aller chez son père.

La prisonnière n'a nullement regretté son mari. La prisonnière et Luce Campagna étaient intimes. La prisonnière donnait du pain rôti et du gruau au défunt. Il crachait souvent. J'étais présent lors de l'examen du corps.

Transquestionné.—Je suis charretier. Je pars tous les matins, mais à différentes heures, suivant l'ouvrage que j'ai à faire, et souvent je ne reviens que le soir

Les difficultés entre le défunt et la prisonnière existaient au sujet d'un nommé Fricot. Elle a dit une fois à son mari que si elle devenait veuve, elle serait bientôt mariée avec lui. La prisonnière disait cependant, lorsque son mari lui faisait des reproches : " Tais-toi donc, tu es fou, si je l'avais aimé mieux que toi, je l'aurais marié. " Ma femme a administré au défunt des remèdes qui venaient du Dr. Dussault ; elle lui a aussi donné des tisanes et des bouillons. Le défunt était marié depuis six semaines lorsqu'il est mort.

Luce Pèze.—Le défunt est demeuré chez nous avec la prisonnière l'espace de trois semaines. La première semaine, Bisson n'était point malade, mais la deuxième, il s'est plaint qu'il avait mal dans le corps et qu'il n'avait point d'appétit. Il pensait qu'il avait de la bile et voulait se purger. A l'heure de midi, le lendemain de Noël, il dit qu'il avait le frisson, et le soir il dit à sa femme qu'il avait passé une triste journée. Le dimanche, il s'est plaint d'avoir mal au cœur, et disait qu'il ne pouvait vomir. Le Dr. Dussault est venu le voir le lundi suivant. La prisonnière soignait le défunt ; je lui ai aussi donné du thé et de l'eau tiède. La prisonnière allait souvent chez la Fortier. J'ai donné au défunt, le 2 janvier, des remèdes envoyés par le docteur ; il me dit : c'est curieux, les remèdes que vous me donnez sont meilleurs à prendre que ceux qu'Anaïs me donne, il me dit cela en présence de sa femme. Il lui demanda du gruau. Elle lui en donna qu'elle avait fait elle-même. En le prenant, le défunt dit qu'il le trouvait méchant et que ça le piquait dans la gorge. Sur la demande de la prisonnière, je goutai moi-même au gruau, et dis au défunt qu'il avait le goût de gruau, et que je pensais que c'était son mal de gorge qui le lui faisait trouver mauvais. Je pris du gruau sur le bout d'une cuillère. C'était la première fois que le défunt se plaignait de piquements dans la gorge. Il avait des coliques et se plaignait de mal dans le corps. Il vomissait tout ce qu'il prenait.

L'avant-veille du jour de l'an, Luce Campagna me dit, en présence de la prisonnière, qu'elles étaient allées toutes deux chez plusieurs pharmaciens demander du poison, dont elle, Luce Campagna, faisait usage pour une maladie qu'elle me dit avoir aux jambes, mais qu'elles n'avaient pu en avoir ; elle dit de plus qu'elle tromperait son docteur pour en avoir. Le défunt est mort le dimanche. Il n'y a pas de rats chez nous.

Le défunt évacuait souvent, mais peu à la fois. Il était bien tourmenté. Il se plaignait de la soif et voulait boire de l'eau froide. Le samedi, il s'est plaint du mal de tête. Il avait les yeux pleins de taches de sang. Ses urines étaient épaisses et de couleur de brique. Le lendemain je suis allé à Lorette avec mon mari. Lorsque je partis, le défunt se plaignait de mal dans le corps ; mais à mon retour, vers 9 heures, je l'ai trouvé bien pire. Il me dit qu'il avait empiré après avoir pris les remèdes que sa femme lui avait donnés. La prisonnière m'a dit que le docteur était venu et ne l'avait pas trouvé en danger. Le défunt se roulait dans son lit et se plaignait en disant que ça l'étouffait et le piquait dans la gorge. Il a continué à souffrir jusqu'à 1 heure moins 10 minutes. Environ 10 minutes avant de mourir, le défunt est demeuré tranquille, ses lèvres son devenues noires et ses yeux se sont fixés. Il vomissait quelquefois très vert. Le 3 janvier, vers 10 h. du matin, la prisonnière sortit et ne revint qu'à une heure.

Quand le coroner est venu à la maison, la prisonnière lui dit : " Monsieur, c'est mon mari, son corps ne sera pas ouvert."

Transquestionnée.—Je délayai dans un peu d'eau tiède un remède qui avait été apporté de chez le médecin par le père de la prisonnière, et je le donnai au défunt la nuit de sa mort à 1 heure moins 10 minutes.

Louis-Eusèbe Bardy.—Je connais la prisonnière. L'avant-veille ou la veille de Noël, la prisonnière est venue chez moi, accompagnée de Luce Campagna, Cette dernière me demanda de l'arsenic pour empoisonner des rats. Je lui donnai 4 ou 5 grains d'acide arsénieux. Huit à dix jours après, Luce Campagna revint encore chez moi demander des lotions pour l'une de ses jambes.

Transquestionné.—Depuis 18 mois, je soigne Luce Campagna pour des ulcères aux jambes. Je ne lui ai jamais donné d'arsenic pour cette maladie.

Edouard Rousseau.—Dans les premiers jour du présent mois, une jeune personne vint me demander un certificat pour obtenir de l'arsenic pour empoisonner des rats. Elle me dit que c'était pour une autre personne dont je ne me rappelle pas le nom. Cette jeune personne me dit se nommer Toussaint et être mariée à un nommé Bisson. Je ne puis dire positivement que cette personne soit la prisonnière. J'ai observé que la personne qui est venue chez moi avait des dents gâtées, et lors de l'enquête du coroner, j'ai constaté que la prisonnière avait de bien bonnes dents. Je trouve qu'il y a ressemblance entre la prisonnière et la personne qui est venue chez moi demander de l'arsenic. Je lui ai donné l'ordre maintenant produit et signé par moi. Dans le moment, j'ai pensé que la personne qui me demandait du poison était en effet une Demoiselle Toussaint.

Roch Dugal.—Je suis commis chez M. Brunet, pharmacien. Le 3 janvier, vers l'heure de midi, une jeune personne est venue me demander du poison pour les rats. Je lui ai montré une boîte d'*exterminateur*. Elle dit que ce n'était pas ce qu'elle voulait. Je lui dis alors que je lui donnerais du poison si elle m'apportait le certificat d'un médecin.

Dans l'après-midi, elle revint avec le certificat du Dr. Rousseau. Je lui donnai alors 6 ou 8 dragmes d'arsenic. Je ne puis reconnaître cette personne, car je ne l'ai nullement remarquée. Le nommé George Cook était présent lorsque j'ai livré le poison.

George Cook.—J'étais présent lorsque le poison a été livré ; mais je n'ai pas remarqué et je ne saurais reconnaitre la personne qui l'a reçu.

Malvina Baribeau, âgée de 9 ans, étant d'abord examinée sur la nature et les conséquences d'un serment et sur son instruction religieuse, répond d'une manière satisfaisante, et il est procédé à son examen comme suit :—Je connais la prisonnière. Je demeure la porte voisine de chez M. Huard. Lorsque ce dernier est allé à Lorette avec sa femme, le défunt était malade et j'étais chez lui. Je suis restée ensuite à la maison un instant. La prisonnière a regardé par la fenêtre ; et est ensuite allée à une armoire, y a pris un remède qu'elle a détrempé dans de l'eau et l'a fait prendre à son mari. Elle lui a présenté ensuite du gruau. Aussitôt après après avoir pris le gruau, il a dit : " Donne-moi une terrine que je vomisse. " La prisonnière me dit de prendre la terrine et de la tenir, qu'elle voulait sortir dehors. Le défunt vomit. J'ai jeté ce qu'il y avait dans la terrine et la prisonnière est entrée au même moment. Le père Bisson est entré quelque instant après avec François Bisson. Le défunt dit que le remède était méchant, que ça le brûlait dans l'estomac *sans bon sens.*

Transquestionnée.—Le père Bisson n'était pas présent quand M. Huard est parti pour Lorette. La prisonnière n'a pas mis d'eau chaude dans le gruau.

Joseph Bisson.—Je connais la prisonnière. Je suis le père du défunt. Je suis allé le voir le dimanche 4 janvier, dans la nuit duquel il est mort. Je restai avec lui presque toute la journée du dimanche. Dans l'après-midi, la prisonnière a donné des remèdes à son mari, mais j'etais alors sorti. Quand je suis entré dans la maison, la prisonnière m'a dit : " Je lui ai donné un remède ; et il l'a tout vomi. " Il dit que ça le piquait dans l'estomac et dans le bas-ventre. Il paraissait bien tourmenté et vomissait souvent. Il demandait de l'eau froide. Il se banda la tête d'un mouchoir. Je n'ai pas remarqué qu'il eût des sueurs. Sur ce que j'entendis dire qu'on voulait faire ouvrir le corps de mon fils, je dis que je ne voulais point y consentir, parce qu'il n'était pas mort subitement. La prisonnière me dit de ne pas le laisser ouvrir. Il avait toujours eu une bonne santé.

François Bisson.—Je suis le frère du défunt. A 2 heures de l'après-midi du dimanche qu'il est mort, le défunt était bien excité. Il se plaignait de brûlements dans la gorge et disait que ça lui faisait mal dans l'estomac.

Isaie Lambert.—J'ai vu le défunt dans l'après midi du dimanche qu'il est mort. La prisonnière me dit qu'elle croyait qu'il avait la jaunisse. L'ayant rencontrée le lendemains, je lui dis qu'on voulait avoir un corps de Jury pour examiner le corps de son mari. Elle me dit qu'elle s'y opposerait ; sur quoi je lui observai qu'elle ferait au contraire bien mieux de le demander pour écarter les soupçons qu'on entretenait sur son compte. Le jour des Rois, j'allai chez Huard, et Luce Campagna y étant venue, me dit qu'elle s'étonnait de ce qu'on faisait courir le bruit, que la petite femme avait empoisonné son mari ; qu'elle (Luce Campagna) avait beaucoup marché pour se procurer du poison pour ses jambes ; mais qu'elle n'avait pu en avoir. Après le départ de Luce Campagna, la prisonnière dit : " Cette mille gueuse de Campagna n'avait pas besoin de parler de poison, puisqu'il n'en avait pas encore été fait mention. " Etant revenue chez Huard dans la même journée, et Luce Campagna s'y trouvant et parlant de nouveau de poison, la prisonnière lui dit : " Tais-toi donc, tais-toi donc ! c'est assez. " Pendant que le Dr. Frémont faisait l'examen du corps, la prisonnière a demandé s'il trouvait quelque chose.

Joseph Denis.—La prisonnière étant venue chez moi me demander du poison, pour un bras qui lui fait bien mal ; je lui répondis que je n'en avais plus.

Elizabeth Pèze.—J'ai rencontré chez M. Huard la prisonnière et Luce Campagna, l'avant-veille du jour de l'an. En entrant, j'entendis Luce Campagna dire : J'ai parcouru toutes les apothicaireries, sans avoir pu m'en procurer de vif " elle s'adressait à madame Huard et à la prisonnière. Je lui demandai ce qu'elle voulait avoir de vif, elle répondit que c'était du poison. Je lui demandai : " Qu'en voulez-vous donc faire ? " Elle répondit que c'était pour se guérir les jambes.

La prisonnière demanda à Luce Campagna : " L'arsenic ne serait-il pas aussi bon ? " Et cette dernière répondit : " Bah ! ce n'est pas assez fort, ça durerait trop longtemps. "

Véronique Rancourt.—Je connais la prisonnière depuis près de trois ans. Le lendemain de son premier ban, elle me dit qu'elle allait se marier avec Joseph Bisson. Je lui fis observer : " Tu m'as dit que tu ne l'aimais pas beaucoup ; " elle répondit qu'elle aimait mieux Fricot, mais que son père lui avait signifié que si elle mariait Fricot, il la renierait pour son enfant. Elle me dit : " Je vais me marier avec Joseph Bisson, et si ça ne fait pas, je le ferai mourir. " Je lui demandai avec quoi elle le ferait mourir, et elle répondit qu'elle l'empoisonnerait.

Transquestionnée.—J'ai continué d'être l'amie de la prisonnière jusqu'au lendemain de son mariage, et là, notre amitié a cessé.

Lorsque la prisonnière m'a tenu le propos que j'ai rapporté dans mon premier examen, j'ai pris cela pour un badinage.

Je n'ai fait connaitre cette conversation que sur la remarque qu'on fit devant moi, qu'elle se comportait mal à l'égard de son mari et qu'elle ne l'aimait point. Alors Bisson était vivant.

Charles Frémont.—Le 6 janvier, j'ai été appelé pour faire l'autopsie du corps de Joseph Bisson. Il n'y avait pas de décomposition notable du corps. J'ai remarqué à l'extérieur du corps un nombre de taches pourpres ; les lèvres et le tour des yeux de même. J'ouvris aussi-

tôt la poitrine et le ventre. Dans la poitrine, je ne remarquai qu'un état de ramolissement bien évident du cœur ; il y avait aussi eu effusion de serosité dans le péricade. Les poumons n'offraient rien de remarquable. L'estomac était considérablement tendu par du fluide ; je séparai l'estomac du corps, ayant préalablement posé des ligatures aux deux extrémités, afin de ne pas laisser écouler le fluide y contenu. Je plaçai l'estomac dans un bassin net. Le foie était considérablement congestionné ; la vésicule bilaire moitié pleine de bile ; je plaçai alors des ligatures sur une portion des intestins d'une longueur d'à-peu-près quatre pieds. Je les séparai alors du corps. J'ouvris l'estomac même et j'en versai le contenu dans le bassin. Je remarquai que la surface muqueuse était intensément enflammé par taches distinctes les unes des autres. J'observai qu'une substance blanche adhérait à la surface muqueuse.

La cour ajourne à 6 heures, P. M.

Séance du mercredi, 28 janvier 1857.

Suite du témoignage du Dr. Frémont.—J'enlevai ces particules et je remarquai qu'elles étaient des cristaux d'acide arsénieux. Je demandai alors au coroner de m'associer un autre médecin. Le Dr. Jackson fut nommé, et nous continuâmes tous deux l'examen du cadavre. Nous pratiquâmes des incisions dans le foie et nous vîmes que cet organe était gorgé de sang empourpré. Les instestins furent alors ouverts et fournirent les mêmes apparences que l'estomac. Les autres organes aussi examinés, furent, comme le foie, trouvés considérablement congestionnés. On examina ensuite le cerveau, et une congestion remarquable y existait. L'enquête fut alors ajournée au lendemain, pour nous permettre de faire l'analyse du contenu de l'estomac et des autres organes. Le lendemain, nous commençâmes l'analyse et nous soumîmes une partie du fluide contenu dans l'estomac à l'action des réactifs ; nous adoptâmes les méthodes de Marck et de Reinsh. Les résultats ne laissèrent aucun doute sur la présence d'acide arsénieux dans le fluide. Une substance blanche et épaisse aussi contenue dans l'estomac, en fut séparée par un lavage à plusieurs reprises répété. Cette substance elle-même fut ensuite lavée et laissa apercevoir un dépôt de substance blanche qui fut finalement séchée et ensuite pesée. On a constaté qu'il y avait 20 grains de cette substance. Une très petite portion de cette substance blanche fut ensuite traitée d'après les méthodes de Marck et de Reinsh, et nous eûmes la conviction indubitable que c'était de l'acide arsénieux. Je ne saurais entretenir le moindre doute sur le fait que la mort du défunt a été occasionnée par l'action destructive de ce poison.

J'ai entendu les témoignages rendus par Malvina Baribeau et par Joseph Bisson, père. D'après les symptômes décrits par ces témoins, je dis qu'ils ont dû être causés par l'empoisonnement Je produis une dizaine de grains de l'acide arsénieux extrait de l'estomac du défunt Joseph Bisson. Cette quantité suffirait pour causer la mort de plusieurs personnes.

On se sert d'arsenic pour certaines maladies cancéreuses. Ce poison est aussi employé dans une solution appelée " Solution de Fowler. "

Il y a des pesonnes qui sont dans l'habitnde de faire usage d'arsenic et d'autres poisons.

Transquestionné.—Je ne connais personne, en Canada, qui ait l'habitude de prendre de l'arsenic. Cette habitude existe principalement en Autriche.

Alfred Jackson.—Le 6 du courant, j'ai fait, avec le Dr. Frémont, l'examen du corps du défunt Joseph Bisson. Le Dr. Frémont avait ouvert le corps avant mon arrivée. Les organes n'avaient pas été déplacés, à l'exception du cœur et de l'estomac qui avaient été ouverts. Je procédai à l'examen du corps. La surface externe était jaunâtre, les lèvres bleues, les yeux ouverts et injectés de sang. Les poumons étaient un peu congestionnés, et de couleur plus foncée qu'à l'état normal ; et la substance même du cœur paraissait être amollie. L'estomac présentait une apparence rouge presque écarlate. On apercevait des taches en différents endroits sur la surface. Cette couleur pourpre s'étendait sur les petits intestins ; la membrane muqueuse de l'estomac était très injectée et congestionnée. Les gros intestins étaient dans un état assez normal ; le rectum était vide et n'offrait rien de remarquable ; le foie congestionné et d'un jaune gris : la vésicule biliaire dans son état naturel ; les reins très congestionnés. La vessie était dans l'état naturel. En observant le contenu de l'estomac, j'y remarquai une matière blanche adhérant à la surface. Cette matière blanche se présentait sous forme de points. Ces points étaient solides et rudes au toucher. Le Dr. Frémont me montra en même temps un vaisseau dans lequel les contenus de l'estomac avaient été déposés. Ils formaient un peu plus d'une chopine de fluide sanguinolent mêlé de sang et de matières blanches dont j'ai parlé. L'estomac, une partie des petits intestins et une portion du foie, l'un des reins, et le contenu de l'estomac furent mis dans un vaisseau net, puis célé. On m'a montré ensuite une terrine dans laquelle se trouvaient des matières vomies par le défunt. Cette dernière avait été vidée ; mais il restait encore de la matière dans le fonds. J'ai reçu en même temps un bol qui contenait une potion dans laquelle on prétendait qu'il avait été déposé de l'arsenic. Le lendemain, assisté du Dr. Frémont, j'ai analysé le contenu de l'estomac. Dans la partie fluide, j'ai pu constater par les méthodes de Marck et de Reinsh la présence de l'arsenic. Subséquemment la partie interne de l'estomac a été lavée et les substances adhérentes en ont été séparées. Celles-ci ont été extraites des matières organiques, et après avoir été lavées et séchées, elles

donnèrent environ 20 grains de poudre blanche que j'ai subséquemment constatée être de l'acide arsénieux.

Je produis une partie de ces 20 grains, et je n'ai aucun doute que la mort n'ait été causée par l'arsenic.

J'ai entendu les témoignages de Bisson, père, et Bisson, fils, et du nommé Huard. Ces symptômes se présentent ordinairement dans les cas d'empoisonnement par l'arsenic. Les apparences morbides que j'ai remarquées lors de l'autopsie sont aussi celles que l'on rencontre dans les cas d'empoisonnement par l'arsenic.

DR. JACKSON continue : J'ai fait l'examen du contenu du bol mais n'y ai point constaté la présence d'arsenic.

Transquestionné.—On fait souvent usage d'arsenic dans les maladies cancéreuses.

DR. FREMONT.—Le bol dont j'ai fait mention, m'a été remis par une personne se nommant Fortier. Le ramollissement du cœur dont j'ai aussi parlé était considérable.

GEO. DOUGLASS.—J'ai entendu les témoignages des Dr. Frémont, Jackson, du nommé Huard et son épouse, de Bisson, père, et de quelques autres témoins dont je ne me rappelle pas les noms. Par la seule description des symptômes de la maladie du défunt, je n'aurais pas pu dire la cause de sa mort ; mais après avoir entendu le Dr. Jackson, je n'ai aucun doute que la mort du défunt n'ait été causée par l'administration d'un poison.

J. E. LANDRY.—J'ai entendu tous les témoins examinés jusqu'à ce moment. Les symptômes décrits par les témoins caractérisent une violente inflammation de la membrane muqueuse de l'estomac et des intestins, telle que celle occasionnée par l'ingestion d'un poison irritant. Les témoignages des deux médecins qui ont fait l'autopsie ne me laissent aucun doute que ce poison est l'arsenic. Le ramollissement du cœur n'est pas une conséquence nécessaire de l'empoisonnement par l'arsenic. Ce symptôme ne signifie rien dans un cas d'empoisonnement, comme celui-ci.

On rapporte des cas de mort occasionnée par un seul grain d'acide arsénieux. La plus forte dose d'arsenic prise sans occasionner la mort, que je connaisse, est de 15 grammes.

WM. MARSDEN, médecin.—J'ai entendu les témoignages de tous ceux qui ont été examinés, et je ne crains pas de dire que la mort du défunt ne soit résultée d'une certaine dose d'arsenic, qu'on lui a fait prendre.

JOSEPHTE DALLAIRE.—Je connais la prisonnière. Le lendemain du jour de la mort de son mari, je lui ai demandé de quoi il était mort, et elle m'a répondu qu'il était mort de la jaunisse, du mal dans l'estomac et dans le corps. Lui ayant ensuite demandé si elle avait encore des remèdes qu'elle lui avait administrés, elle répondit qu'elle les avait jetés au feu. La prisonnière est ma nièce et me dit : " Ma tante, ne laissez donc pas faire l'ouverture du corps de mon mari. "

Transquestionnée.—La prisonnière dit qu'elle était sa femme et qu'elle était maîtresse de ne pas laisser ouvrir le corps de son mari, mais qu'on en ferait, après qu'il serait sorti de la maison, ce qu'on en désirerait.

MARIE DUBÉ.—Je connais la prisonnière. Le jour de Noël, elle et Luce Campagna sortirent ensemble pour aller chez le Dr. Bardy. La prisonnière me montra à son retour un petit papier dans lequel il y avait une prise blanche, et me demanda si c'était du poison, je dis que ça en avait bien l'air.

Transquestionnée.—Luce Campagna dit, au moment où la prise blanche m'a été montrée par la prisonnière, que c'était pour être appliquée à ses jambes.

La couronne termine l'enquête.

MM. TALBOT ET ALLEYN, conseils de l'accusée, adressent le Jury. Ils s'efforcent de démontrer que la preuve offerte de la part de la Couronne est insuffisante et que la prisonnière n'a été identifiée ni par les témoins Dugal et Cook, ni par le Dr. Rousseau. Ils établiront que la Fortier faisait usage d'arsenic pour ses ulcères ; que le défunt était d'un caractère jaloux et soupçonneux, et qu'il avait exprimé le désir de s'ôter la vie, que la prisonnière l'a marié de son propre consentement, et qu'elle n'a eu, depuis son mariage, aucun rapport avec le nommé Fricot qu'elle avait congédié pour le défunt.

Les savants avocats procèdent ensuite à l'examen des témoins de la défense :

AUGUSTIN TARDIF.—Je connais la prisonnière, et l'ai courtisé pendant trois semaines quelque temps avant son mariage avec Bisson. En septembre dernier je l'ai demandée en mariage. Elle me répondit favorablement. Ensuite, Bisson étant venu, elle me dit : " Je pense bien qu'il va être le dernier et que je vais le prendre. "

MAGLOIRE JACQUES.—La prisonnière m'a dit le jour de son mariage qu'elle ne pensait plus à Fricot et qu'elle aimait Bisson.

Je sais que Luce Campagna a une plaie à une jambe.

F.-X. TOUSSAINT.—Avant son mariage avec Bisson, Fricot et Tardif avaient courtisé ma sœur. Elle n'a pas été forcée au sujet de son mariage.

F.-X. TOUSSAINT.—J'ai dit à Fricot que s'il était prêt à marier ma fille, de continuer à venir à la maison ; mais que s'il ne l'était pas, de vouloir bien se retirer. Environ cinq semaines avant son mariage, la prisonnière me dit : " Papa, si vous le voulez bien, je vais me marier ; je trouve un bon parti. " Et lui ayant demandé le nom de cette personne, elle me répondit qu'il

se nommait Joseph Bisson. Je lui dis : « Prends à ton goût, je ne veux pas avoir de reproches.» Je sais qu'elle a renvoyé Fricot, et elle m'a dit qu'elle préférait Bisson à Tardif.

Un peu avant Noël, j'ai vu mon gendre, Joseph Bisson. Il me dit alors qu'il sentait toujours du mal à l'estomac et dans les reins, et qu'il avait toujours du froid au dos. Il m'a demandé ce que j'en pensais, et a ajouté : « Si je n'avais pas tant besoin d'argent, je me ferais soigner par le Docteur. » Je lui répondis : « Fais-toi soigner, et si tu as besoin, viens à la maison. » Je fus chercher le Dr. Dussault pour lui. Le docteur, en ma présence, lui a dit qu'il avait la jaunisse. Trois semaines après son mariage, Bisson me dit qu'il avait quitté son père parce qu'il n'était pas capable de nourrir toute la famille. Je lui dis qu'il avait l'air malade, mais il me répondit qu'il était bien. Madame Huard dit là-dessus : « Il ne veut pas vous le dire, mais je vais vous le dire moi. La seule difficulté entre Joseph et sa femme, c'est qu'il lui parle sans cesse de Fricot. » « Ne me fais donc pas de reproches au sujet de Fricot, dit la prisonnière ; si je l'avais aimé, j'étais à même de le prendre ; mais je t'ai préféré. » Alors je dis à mon gendre : « Ma fille est jeune, et vous devez avoir égard à son âge. » L'avant-veille du jour de l'an, Bisson me dit : « J'ai une chose sur l'estomac qui m'écrase ; si ça continue, je crois bien qu'un des deux mourra bientôt. » Il ne m'expliqua pas s'il parlait de lui ou de sa femme.

La cour s'ajourne.

Séance du jeudi, 29 janvier 1857.

F.-X. Toussaint continue :—Environ trois semai nes après le mariage, nous parlions des accidents qui arrivaient, et Bisson me dit, en parlant de poison : « On n'en a pas gros pour six sous. » Le dimanche avant Noël, il vint chez moi avec sa femme ; et comme celle-ci parlait avec un Joseph Gamache, le défunt lui dit : « Qu'as-tu donc, es-tu mécontente contre moi, tu ne me dis mot, tandis que tu parles bien aux autres. » Sur quoi, la prisonnière répondit : « C'est bien malheureux, si je ne puis maintenant parler aux autres. » Le défunt prit son casque, et dit : « Je m'en vais à l'église. » Je le rencontrai quelques heures après au coin de ma maison, et lui ayant demandé s'il était de meilleure humeur. « Je voudrais bien, dit-il, être mort. »

Transquestionné.—L'avant veille du jour de l'an, j'étais seul chez M. Huard avec le défunt et deux enfants. Après la mort du défunt, j'ai mandé madame Huard et lui ai posé cette question, « Avez-vous eu connaissance que le défunt m'a dit que l'un d'eux mourrait bientôt ? Elle répondit qu'elle n'avait pas eu connaissance de cela. Le défunt a aussi dit à Mme. Huard que l'année finissait mal ; mais qu'il espérait qu'elle commencerait mieux.

Dr. Dussault.—Je suis allé chez le défunt pour la première fois le 29 du mois dernier ; j'y suis retourné le 31, le 2 et le 4 janvier. Je donnai au défunt du calomel, de l'opium et de la rhubarbe. Il a pris du calomel tous les jours, de la rhubarbe une couple de jours. La prisonnière est venue chez moi chercher des remèdes pour son mari, le lendemain du jour de l'an ou le samedi. Les remèdes devaient être pris dans un peu d'eau sucrée. Ils pouvaient aussi être administrés dans de la tisanne ou du gruau.

Transquestionné.—Dans le temps, je ne croyais pas que le défunt souffrit des symptômes de l'empoisonnement, mais mon opinion est maintenant bien formée, que le 4 janvier, vers les 3 ou 4 heures de l'après-midi, il souffrait alors des symptôme de l'empoisonnement.

Victoire Fricot.—La prisonnière est ma belle-sœur. Je me suis rendue le jour de la mort du défunt, chez Huard, et j'étais présente lorsqu'il partit avec son épouse. Le père Bisson, François Bisson et Malvina Baribeau, étaient aussi présents. Vers 2½ heures la prisonnière a donné du gruau et du thé faible au défunt. Pendant que j'étais là, ma mère et un nommé Lambert y sont venus. La prisonnière n'a donné aucun remède au défunt pendant que j'étais là. Quinze jours après le mariage de la prisonnière, j'ai veillé chez elle en compagnie de Véronique Rancourt. Je n'ai pas vu de discorde entre le défunt et la prisonnière.

Transquestionnée.—Je demeure chez le père de la prisonnière. Le défunt y venait quelquefois avec sa femme, quelquefois seul. Le père Bisson et son fils ne sont pas sortis le dimanche après-midi pendant que nous étions chez Huard. Le défunt a vomi avant d'avoir pris son gruau, mais il n'a pas vomi après, et il n'a rien dit après l'avoir pris. Lorsque je suis partie à 4 heures, le défunt était bien mal et bien tourmenté sur son lit.

Dr. Burton.—Le calomel est d'une couleur blanche. La couleur de l'arsénic est aussi d'une couleur blanche.

Philomène Jean.—La veille des Rois, madame Huard me dit que sur ce que le défunt ne trouvait pas le gruau bon, la prisonnière et elle en avaient mangé plein une assiette. Elle me dit encore que la prisonnière était malheureuse, qu'elle ne pouvait pas sortir et que son mari avait un point de jalousie contre elle.

Transquestionnée.—Philomène Rancourt, Adeline Noreau étaient présentes lors de cette conversation et d'autres personnes dont je me rappelle pas les noms.

Pierre Lépine.—Il y a 4 ans environ Luce Campagna a démeuré chez moi pendant six mois. Elle faisait usage de poison pour laver des plaies qu'elle avait aux jambes.

Charles Breton.—J'étais présent lors de la mort de Joseph Bisson. A 6 heures du matin, j'ai vu la prisonnière jeter un remède au feu. Madame Huard était aussi présente.

Quelques jours après, Joseph Huard a dit qu'il avait offert de gager sa maison contre quâtre piastres que la prisonnière serait trouvée coupable.

Marie Durochers.—Joseph Huard m'a dit que si la prisonnière était acquittée il pourrait, lui, tuer et empoisonner, sans gêne.

Alfred Gamache.—Le défunt m'a dit qu'il avait laissé la maison de son père parce qu'il ne pouvait suffire à l'entretien de la famille.

Transquestionné.—Après le mariage de Bisson, je suis allé chez lui sept ou huit fois, et n'y ai rencontré personne.

Magdeleine Emond.—Je suis allée le 4 janvier au matin, chez M. Huard pour faire la barbe au prisonnier. En la lui faisant, il s'est évanoui trois fois.

Mérence Chouinard.—Je connais la prisonnière depuis son jeune âge. Je n'ai jamais entendu parler mal d'elle.

Plusieurs témoins éteblissent que la prisonnière a toujours joui d'un bon caractère.

Luce Pèze. est de nouveau examinée de la part de la couronne. Le vendredi après les Rois, Toussaint, père, m'envoya chercher et me demanda si je me rappelais que le défunt lui avait dit " qu'un des deux mourrait. " Je lui répondis que je n'avais pas entendu cela. Pour cause de maladie je suis restée à la maison depuis le 15 décembre jusqu'au 1er janvier. La prisonnière a eu difficulté avec son père la première journée que le défunt a été soigné par le Dr. Dussault, et cette difficulté provenait de ce que le défunt ne voulait pas qu'elle (la prisonnière) alla faire une commission pour la Fortier. Reste ici, lui a dit son père, soigne ton mari, tu n'as pas besoin de faire de commission pour la Fortier; tu as un bon homme, conserve-le. " La prisonnière répondit: Donnez-lui des accoutumances encore! et elle ajouta " qu'elle n'écouterait ni père, ni mère, ni Dieu, ni Saints ; que personne ne l'avait domptée et que personne ne la dompterait. " Là-dessus, son père partit bien fâché contre elle et dit qu'il ne reviendrait plus à la maison.

La veille du jour de l'an, j'ai mangé une assiettée de gruau que la prisonnière m'a présentée, elle en a mangé une elle-même et en a donné une trosième à son mari.

A. Stuart, adressa ensuite le Jury, à peu près en ces termes.

Le fait de l'empoisonnement est constaté d'une manière si écrasante que les conseils de la prisonnière n'ont pas même essayé de le nier. La Providence permet que les circonstances qui accompagnent le crime conduisent à la découverte de celui qui le commet. Il est impossible de supposer raisonnablement que le défunt se soit empoisonné lui même: il a requis les soins du médecin ; il a fait usage de remèdes : ce n'est pas là certainement, la conduite d'un homme qui veut s'ôter la vie. Il est toujours d'une extrême difficulté d'avoir des preuves positives dans les cas d'empoisonnement ; mais je n'ai lu aucun cas dans lequel les circonstances soient aussi accablantes contre l'accusée. Elle s'est opposée à plusieurs reprises et avec instance à l'ouverture du corps du défunt, alors même qu'on lui disait qu'il circulait contre elle des soupçons d'empoisonnement ; il résulte de cela seul une présomption des plus fortes ; elle a fait des menaces ; elle a dit qu'elle empoisonnerait son mari, si ça *n'allait pas bien.* Les conversations de la femme Fortier compromettent aussi beaucoup l'accusée ; le défunt s'est plaint de brûlements violents dans l'estomac, quand elle lui a fait boire le gruau ; tous les symptômes qui se sont alors manifestés sont ceux de l'empoisonnement ; la prisonnière avait le soin des remèdes qu'elle administrait, et quelle autre personne qu'elle même pouvait y introduire le poison fatal trouvé en si grande quantité dans l'estomac du défunt. Le 3 janvier, elle est absente de chez elle du 10 heures à 1 heure, et c'est à midi, ce jour là même, qu'une jeune personne se procure du poison chez le pharmacien Brunette, et c'est dans les premiers jours de janvier qu'une jeune personne aussi se procure le certificat du Dr. Rousseau ; et cette jeune personne se dit être Toussaint et l'épouse d'un nommé Bisson. Pourquoi demander du poison au témoin Joseph Denis pour se guérir d'un prétendu mal à son bras? Pourquoi sa question étrange à la femme Dubé, à son retour avec Luce Campagna de chez le Dr. Bardy?

Vous avez messieurs les Jurés, un triste devoir à remplir ; mais votre conscience seule doit vous guider et la société exige qu'aucune considération ne vous en fasse dévier.

Son Honneur le Juge Duval adressa à son tour le Jury, à peu près dans les termes suivants:

Un homme de science a dit que l'empoisonnement par l'arsénic est l'un des plus grands dangers de la société ; il détruit les relations domestiques, il échappe aisément aux recherches de la justice, et l'expérience enseigne que la fureur de le commettre se répand quelquefois dans une société toute entière. Vous avez eu, messieurs, à vous enquérir de la commission d'un crime de cette nature, et ce qui en rend les circonstances plus détestables, c'est que ce crime aurait été commis par une femme contre son propre mari.

Je crois de mon devoir, vû la gravité du cas et les conséquences qui devront résulter de votre verdict, de vous remettre en mémoire tous les faits qui ressortent de la preuve en vous faisant la lecture des témoignages.

(Son Honneur fait ici la lecture de la preuve, et commente les faits qu'elle constate.)

Quant au témoin, Joseph Huard, je dois vous dire que je ne vois rien dans son témoignage tel qu'il a été donné devant vous qui puisse faire naître dans vos esprits un doute raisonnable sur sa crédibilité et sa bonne foi. Ce témoin a parlé comme un honnête homme et à droit à la protection de la Cour.

Je dois faire remarquer au sujet du Docteur Rousseau, combien un médecin est blâmable de donner des certificats pour l'obtention de substances vénéneuses, sans prendre plus de précaution qu'il n'a été fait dans le cas actuel. Les apothicaires et leurs employés ne devraient non plus jamais livrer de poisons sans bien connaître les personnes auxquelles ils les remettent et sans savoir l'usage qu'elles en veulent faire.

Il pèse aujourd'hui une grande responsabilité sur la tête du médecin qui a donné aussi inconsidérément le certificat produit devant la Cour.

Si le témoignage de la fille Rancourt était isolé, on pourrait certainement le rejeter comme incroyable, tant il est extraordinaire qu'une jeune fille, peu de temps avant son mariage, forme le dessein d'empoisonner plus tard son fiancé, et fasse d'une pareille intention le sujet d'une conversation calme avec une amie. Mais d'autres témoins viennent prouver les désaccords survenus entre le défunt et l'accusée; l'achat de poison et les raisons mensongères au moyen desquelles on l'a obtenu: c'était tantôt pour un bras, tantôt pour les jambes de Luce Campagna, une autre fois pour empoisonner des rats. Vient ensuite la maladie, et la mort du défunt; la menace a été suivie do l'exécution. Les symptômes de la maladie ne laissent aucun doute sur le fait de l'empoisonnement, l'autopsie du corps et l'analyse du contenu de l'estomac en fournissent la plus évidente démonstration.

On a essayé de prouver que Luce Cempagna faisait usage de poison pour des ulcères aux jambes; mais pourquoi n'a-t-on pas fait venir pour établir ce fàit le médecin dont elle devait suivre les prescriptions? Le Dr. Bardy qui la soignait depuis 18 mois ne lui a jamais prescrit le poison.

Il existe une contradition entre le témoignage de la femme Huard et celui de F.-X. Toussaint, père de la prisonnière. C'est à vous de décider lequel des deux vous devez croire. Quant à la contradiction qui existe entre le témoignage de l'enfant Baribeau et celui de la fille Fricot, sur le fait que le défunt a vomi après avoir pris le gruau présenté par sa femme le dimanche 4 janvier, c'est encore à vous, Messieurs, de décider lequel de ces deux témoins vous devez croire. J'appelle toute votre attention à ces points délicats. Vous êtes les juges du fait, et si vous avez des doutes raisonnables vous en donnerez le bénéfice à l'accusée.

Ceux qui commettent le crime ne le font pas en présence de témoins. C'est pourquoi, on est le plus souvent obligé de décider d'après les circonstances qui précèdent et qui suivent *l'exécution du crime*, et c'est ce qu'il faut faire dans le cas actuel. Comment aurait-on pu administrer du poison au défunt, sans la participation de sa femme? Il était malade; elle le soignait, préparait ses remèdes et ses aliments; il était en sa puissance. Il n'y a pas l'ombre de raison qui puisse faire croire que le nommé Huard ou sa femme ait administré du poison au défunt; et il n'est pas naturel de croire non plus que le défunt se soit empoisonné volontairement. Un homme qui veut s'ôter la vie, ne se martyrise pas pendant huit jours; il ne se fait pas mourir à petit feu, pour ainsi dire; il ne mêle pas au poison les remèdes du médecin; il se fait mourir d'un seul coup.

Quant au fait que le nommé Huard aurait voulu gager sa maison contre quatre piastres, que l'accusée serait trouvée coupable, il y a là manque de délicatesse; mais ce fait ne peut en rien altérer la crédibilité de ce témoin.

Son Honneur termine en recommandant au Jury de peser toutes les circonstances de la preuve avec la plus stricte attention et de prendre pour délibérer tout le temps qu'exige la gravité du cas dont il a la décision entre les mains.

Il était cinq heures et un quart, lorsque son honneur cessa d'adresser le jury, et la cour s'ajourna ce jour là à six heures et demie, le jury n'étant point prêt à rendre son verdict.

Séance du vendredi, 30 janvier 1857, neuf heures et demie du matin.

A l'ouverture de la séance, le jury, rend au milieu de l'émotion générale d'un nombreux auditoire un verdict de culpabilité contre l'accusée. Cette femme infortunée, à peine âgée de 18 à 19 ans, a été en proie, pendant tout le cours de l'instruction, à des tortures morales qui se trahissaient visiblement sur ses traits décomposés; et après que l'arrêt fatal a été prononcé, elle n'a pu être reconduite hors de la cour qu'à l'aide de deux constables qui la soutenaient.

Sentence de Mort.

Séance de lundi, 2 février 1857.—9 heures ¾ du matin.

La prisonnière fut reconduite devant le tribunal, et là, l'honorable Juge Duval prononça contre elle l'arrêt de mort. Cette sentence porte que Anaïs Toussaint sera pendue le 3 avril prochain.

Aussitôt l'arrêt prononcé, M. Talbot, avocat de l'accusée, présenta une demande de sursis, fondée sur l'état de grossesse de cette femme. La Cour a ordonné, pour la constatation du fait, la formation d'un Jury de matrones qui devra faire rapport devant elle à ce sujet.

blâmable de
s de précau-
evraient non
emettent et

donné aussi

eter comme
on mariage,
tion le sujet
r les désac-
mensongères
jambes de
ladie, et la
maladie ne
yse du con-

ulcères aux
: elle devait
nais prescrit

F.-X. Tous-
evez croire.
ui de la fille
emme le di-
émoins vous
les juges du
e.
ourquoi, on
qui suivent
pu adminis-
le soignait,
re de raison
au défunt ;
ement. Un
pas mourir
se fait mou-

piastres, que
peut en rien

stances de la
s qu'exige la

la cour s'a-
dict.

du matin.

n nombreux
peine âgée
ures morales
été prononcé,
soutenaient.

¼ du matin.

VAL prononça
due le 3 avril

nde de sursis,
nstatation du
ce sujet.